

L'institut Danois contre la Torture « DIGNITY » En application de l'Article 41 du Décret 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations, l'Institut Danois Contre la Torture tient à communiquer qu'il a reçu, pour le financement de ces activités et son fonctionnement en Tunisie, des fonds en provenance de l'association mère - DIGNITY Danmark-. Le montant s'élève à : Quatre Cent Soixante Sept Mille Trois Cent Quarante Six Dinars et Cent Vingt Millimes (467 346,120 TND) le 08 mai 2025, Le secrétaire général du gouvernement en a été informé en date du 14 mai 2025.